

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2024 A 20 H 15

L'an deux mil vingt-quatre, le sept mars à vingt heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 18 – Quorum : 10

Membres présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Laurence JACQUIER, Mme Isabelle GAINET, Mme Nathalie LAURENT, Mme Christina MARCHAND, Mme Bénédicte CHARITE, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE, Mme Corinne BERTRAND

Membres absents et excusés :

Président de la séance : M. Maxime GROSHENRY

Secrétaire : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme M. Patrice PRETOT pour remplir les fonctions de secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- 1) Décisions du Maire : Compte-rendu des décisions prises
- 2) Forêt - Programme de travaux 2024
- 3) Espace Naturel Sensible - demande de subvention Département du Doubs
- 4) Syndicat Intercommunal Education 2000 - Modification des statuts
- 5) Budget - Préparation 2024
- 6) Élus - Délibération pour non remplacement d'un adjoint
- 7) Questions diverses

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 février 2024 est approuvé à la majorité

Le Maire propose de rattacher les points suivants à l'ordre du jour :

- **Schéma directeur d'assainissement – demande de subvention AERMC et au Département du Doubs**
- **Elus – Mise à jour des Commissions Communales**
- **SIEHL – Désignation des délégués auprès du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Haute Loue**

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire ces points à l'ordre du jour.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales, le Maire rend compte des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation qu'il a reçue du Conseil Municipal : aucune décision n'a été prise depuis la dernière réunion de Conseil Municipal.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EDUCATION 2000 – MODIFICATION DES STATUTS

Mme Anne HENRY, Adjointe, informe le Conseil Municipal :

Dans le cadre de la création du site unique scolaire et périscolaire à Tarcenay et afin de pouvoir refaire la bande de roulement de la Grande Rue, compétence de la communauté de Communes Loue Lison (CCLL), le Syndicat Intercommunal Education 2000 doit établir une convention avec la CCLL.

De ce fait, il y a nécessité de modifier les statuts du syndicat avec la création d'un article 7 Bis.

Le Maire propose la rédaction suivante :

« **Article 7 Bis** : Le Syndicat Intercommunal Education 2000 est autorisé à réaliser des prestations de services en faveur de personnes morales extérieures et de ses propres membres. »

Après l'accord des conseils municipaux composant le Syndicat, cette modification entrera en vigueur au 01/01/2024.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte ces modifications statutaires.

FORET – PROGRAMME DE TRAVAUX 2024

M. Nicolas DEMOLY, Adjoint, présente au Conseil Municipal le programme d'action préconisé par l'ONF pour la gestion durable du patrimoine forestier de la commune pour l'année 2024. Ce programme, en application de l'article D214-21 du Code Forestier, est conforme aux documents d'aménagement en vigueur des forêts de Foucherans et Tarcenay. Il a été présenté et discuté en commission forêts, en date du 27 février 2024, qui a émis un avis favorable.

Les prestations seront réalisées conformément aux engagements du Règlement National des Travaux et Services Forestiers.

Le programme de travaux comprend :

➤ En investissement :

- Des travaux de dégagement manuel des régénérations dans les parcelles 11 et 44 à Tarcenay ;
- Des travaux de dégagement manuel des régénérations dans les parcelles 1 et 2 à Foucherans ;
- Des travaux de nettoiemnts de régénérations sur la parcelle 36 à Foucherans

➤ En fonctionnement :

- Des travaux de cloisonnements d'exploitation dans la parcelle 12 à Tarcenay

Le coût de ce programme de travaux forestiers pour l'année 2024 est estimé à 8 990 € HT dont 7 990 € HT en investissement et 1 000 € HT en fonctionnement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le programme de travaux sylvicoles tel qu'il a été présenté par l'ONF,
- Dit que ces dépenses sont inscrites au budget Primitif 2024,
- Autorise le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

ENS – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DU DOUBS

Dans le but d'engager des actions de préservation et de mise en valeur de l'Espace Naturel Sensible (ENS) « pelouses des Marnières », un partenariat entre la Commune de Tarcenay-Foucherans, le Département du Doubs, l'Office National des Forêts et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) de Franche-Comté a été mis en place sur la base d'une convention signée le 10 janvier 2020.

Le plan d'actions quinquennal, proposé par le CEN-FC en 2020 à l'issue des inventaires faunistiques et floristiques, a été approuvé par la commune par délibération du 8 avril 2021, et par la Commission Permanente du Conseil Départemental du Doubs en date du 25 avril 2022. Conformément à ce plan de gestion, plusieurs travaux et actions sont proposés en 2024 :

- Suivi technique et scientifique de cette mise en valeur et protection du site ;
- Poursuite des travaux de réouverture de la pelouse marneuse par abattage et broyage de pins ;
- Poursuite de l'expérimentation du pâturage extensif en fin d'été ;

Pour mettre en œuvre ces différentes actions, la commune devra engager les moyens suivants (travaux en régie et prestations et fourniture) :

<u>CEN-FC</u> :	
Gestion administrative du plan de gestion,	1 100 € HT
Suivis scientifiques, poursuite des travaux d'abattage et d'exportation des pins sylvestres	5 825 € HT
<u>Communauté de Communes Loue-Lison</u> : mise à disposition du broyeur (à hauteur de 4 forfaits et 16h de fonctionnement)	680 € HT
<u>Travaux en régie</u> : intervention du personnel administratif pour le suivi du dossier et interventions des agents techniques pour la gestion des plantes envahissantes, l'accompagnement des chantiers de broyage et la mise en place de la clôture	3 300 € HT
<u>Fournitures diverses</u> pour la réalisation d'une clôture du parc est de l'ENS pour un linéaire de 360 m	1 230 € HT

Le montant de ce programme d'action 2024 s'élève donc à 12 135 € HT.

Dans le cadre de sa politique E.N.S., le Département prend en charge ces interventions selon de nouvelles modalités depuis 2023, à savoir à hauteur de 50 % pour les travaux de gestion administrative et 80 % pour tous les autres frais. Par conséquent le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Département :	9 378 € HT
Autofinancement commune :	<u>2 757 € HT</u>
Total :	12 135 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le programme d'actions 2024,
- approuve le plan de financement proposé et s'engage à prendre en charge les coûts résiduels,
- autorise le maire à signer les devis nécessaires à la mise en œuvre de ce programme d'actions,
- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention afférent.

ASSAINISSEMENT – REVISION SCHEMA DIRECTEUR – DEMANDE DE SUBVENTION A L'AGENCE DE L'EAU ET DEPARTEMENT DU DOUBS

La Commune de Tarcenay-Foucherans souhaite réaliser la révision de son schéma directeur d'assainissement pour le système d'assainissement de Tarcenay.

L'aide de la société PG Conseil en tant qu'AMO a été demandé afin de bénéficier d'un accompagnement mais également afin de recruter un bureau d'études pour la révision du Schéma Directeur d'Assainissement

L'estimation des coûts est la suivante :

- Etude de révision : 116 190 € HT
- AMO : 2 520 € HT

Soit un montant total de 118 710 € HT

La commune sollicite l'aide de l'AERMC (Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse) à hauteur de 60 % et du Département du Doubs à hauteur de 20 %.

Le plan de financement est le suivant :

• AERMC :	60 %	71 226 € HT
• Département :	20 %	23 742 € HT
• Autofinancement commune :	20 %	<u>23 742 € HT</u>
Total :		118 710 € HT

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le lancement de cette révision du SDA de Tarcenay
- approuve le plan de financement proposé et s'engage à prendre en charge les coûts résiduels,
- autorise le maire à signer les devis nécessaires
- autorise le maire à lancer le marché public procédure adaptée
- autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subvention afférent.

ELUS – SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT

Le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur le Préfet a validé en date du 1^{er} mars 2024, la démission de Madame Isabelle LEFEBVRE, deuxième Adjointe.

Considérant le siège de deuxième Adjoint au Maire laissé vacant par la démission de Madame LEFEBVRE Isabelle et au vu de la réorganisation souhaitée par Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Après en avoir délibéré,

- Fixe le nombre d'adjoints au Maire à 4 au lieu de 5,
- Décide de supprimer le siège de deuxième adjoint laissé vacant, sachant que les autres adjoints remontent d'un cran dans l'ordre du tableau.

ELUS – MODIFICATION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Le Maire informe le Conseil municipal,

Considérant la démission de Madame Isabelle LEFEBVRE, il convient de modifier la composition des Commissions Communales.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, décide :

- D'adopter la modification suivante des Commissions Communales.

<i>COMMISSIONS</i>	<i>CONSEILLERS MUNICIPAUX</i>	
<u>Assainissement</u>	<u>Nicolas DEMOLY</u> David BOILLIN Christina MARCHAND David HUMBERT	Michel DARTEVEL Christophe FAIVRE-PIERRET
<u>Aménagement Voirie</u>	<u>David BOILLIN</u> David HUMBERT Christina MARCHAND Nicolas DEMOLY Michel DARTEVEL	Emmanuel LACOMBE Anne HENRY Patrice PRETOT Christophe FAIVRE-PIERRET
<u>Bâtiments communaux</u> (Mairie, SDF, Logements, distillerie, cimetière, Musée rural, Eglise, Atelier communal, Fontaine, Chapelle, Volière, Préfa, Abris bus)	<u>Patrice PRETOT</u> Nathalie LAURENT David BOILLIN Christina MARCHAND Mireille PICARD David HUMBERT	Nicolas DEMOLY Emmanuel LACOMBE Pierre CLAUSSE Laurence JACQUIER Michel DARTEVEL
<u>Communication</u> (Site internet, Bulletin municipal, infos)	<u>Laurence JACQUIER</u> Nicolas DEMOLY Nathalie LAURENT Ghislain VICAIRE Christina MARCHAND	Christophe FAIVRE-PIERRET Corinne BERTRAND Pierre CLAUSSE
<u>Forêts Environnement Agriculture</u> (Aménagement espace, Arboretum, ENS, Mares, PDIPR, Sentiers, Baux)	<u>Nicolas DEMOLY</u> David BOILLIN David HUMBERT Mireille PICARD Michel DARTEVEL Laurence JACQUIER	<u>Membres hors-commission</u> Alain LEDENTU Jean BURLAT Jean-Luc CORBET Vincent PIGUET Gabriel VIENNET Thibaut ANZALONE
<u>Activités Sportives et Culturelles, Animation</u> (Vie associative, aire de jeux)	<u>Pierre CLAUSSE</u> Christina MARCHAND Nicolas DEMOLY Bénédicte CHARITE	Emmanuel LACOMBE Patrice PRETOT Laurence JACQUIER

<u>Urbanisme</u> (PLU, Carte communale)	<u>Anne HENRY</u> Ghislain VICAIER Pierre CLAUSSE Mireille PICARD Nicolas DEMOLY	Christophe FAIVRE-PIERRET Emmanuel LACOMBE David HUMBERT Michel DARTEVEL
<u>Pôle Santé</u>	<u>Patrice PRETOT</u> Isabelle GAINET Ghislain VICAIER Christophe FAIVRE-PIERRET	Bénédicte CHARITE Emmanuel LACOMBE Jacques MONIOTTE (non-élu)
<u>Finances</u> (Budgets, Subventions)	<u>Christophe FAIVRE-PIERRET</u> Laurence JACQUIER Nicolas DEMOLY Patrice PRETOT Anne HENRY David BOILLIN Michel DARTEVEL Pierre CLAUSSE	
<u>Fêtes et Cérémonies</u> (responsable salle des fêtes)	<u>Pierre CLAUSSE</u> Nathalie LAURENT Corinne BERTRAND Bénédicte CHARITE	Laurence JACQUIER Michel DARTEVEL Patrice PRETOT Mireille PICARD
<u>Prévention routière</u>	<u>Anne HENRY</u> David BOILLIN	
<u>Responsable Agents Techniques</u>	<u>Michel DARTEVEL</u>	Patrice PRETOT Nicolas DEMOLY
<u>Commission d'Appel d'Offres</u>	<u>Maxime GROSHENRY</u> JACQUIER Laurence LAURENT Nathalie PICARD Mireille	(suppléant HUMBERT David) (suppléant DARTEVEL Michel) (suppléant DEMOLY Nicolas)
<u>Délégués Syndicat Intercommunal Education 2000 (Petite enfance, école)</u>	<u>Anne HENRY</u> Patrice PRETOT Pierre CLAUSSE Nathalie LAURENT Corinne BERTRAND Isabelle GAINET Christina MARCHAND Ghislain VICAIER	Maxime GROSHENRY (suppléant)

SIEHL – DESIGNATION DES DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE LA HAUTE LOUE

Le Maire informe le Conseil Municipal,

Suite à la démission de Madame Isabelle LEFEBVRE, il convient de désigner les délégués communaux qui représenteront la Commune de TARCENAY-FOUCHERANS au comité syndical du SIEHL au nombre de 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants (pour les communes de 1 500 à 1 999 habitants – population totale).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
M. Ghislain VICAIRE M. David HUMBERT M. Michel DARTEVEL M. Maxime GROSHENRY	Mme Laurence JACQUIER M. Pierre CLAUSSE M. Nicolas DEMOLY M. Patrice PRETOT

QUESTIONS DIVERSES

➤ **Logement au 26 rue de l'Eglise – FOUCHERANS**

M. Nicolas DEMOLY, Adjoint, informe le Conseil Municipal que le logement situé au 26 rue de l'Eglise à FOUCHERANS est vacant et que quelques petits travaux d'entretien vont être réalisés. La mise en location de ce logement sera possible début du mois d'avril 2024.

➤ **Lotissements**

Pour les projets du lotissement « Sous Charmont » à Tarcenay et « La Louvière » à Foucherans, il conviendra de faire appel à un bureau d'études afin d'avoir une aide pour l'étude préalable de conception jusqu'au dépôt du permis d'aménager ainsi que pour la réalisation de ces lotissements.

Il conviendra de choisir :

- un Maître d'œuvre – Economiste – Travaux – VRD – Aménagement

qui coordonnera les informations avec :

- un paysagiste,
- un bureau d'études pour le dossier loi sur l'eau,
- un géomètre,
- un bureau d'études pour l'étude de sols et infiltrations

➤ **Arrêté de circulation Grande Rue**

Avec les travaux de création du site scolaire unique, une réflexion est en cours concernant une partie de la Grande Rue, à savoir :

- faut-il autoriser l'accès de tel numéro à tel numéro de rue ?
- faut-il la mettre en voie partagée ?
- faut-il la mettre en sens unique ?

M. le Maire demande aux élus de réfléchir car il conviendra de prendre une décision très prochainement.

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES

N° des délibérations prises au cours de cette séance	Objet de la délibération	Résultat du vote
2024-03-01	Syndicat Intercommunal Education 2000 – Modification des statuts	Unanimité
2024-03-02	Forêt – Programme travaux 2024	Unanimité
2024-03-03	Espace Naturel Sensible – Demande de subvention Département du Doubs	Unanimité
2024-03-04	Assainissement – Révision du schéma directeur – demande de subvention AERMC et Département du Doubs	Unanimité
2024-03-05	Elus – Suppression de poste d'un Adjoint	Unanimité
2024-03-06	Elus – Modification des Commissions Communales	Unanimité
2024-03-07	SIEHL – Désignation des délégués	Unanimité

SIGNATURES

M. Maxime GROSHENRY,
Maire

M. Patrice PRETOT,
Secrétaire de séance